

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de **3^{ème} année de licence Administration économique et sociale** est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2024-2025

Présidentes : Aurélie TOMADINI
Fanny MALHIÈRE

Membres :

Laurence BAGHESTANI
Malika BENDAHMANE
Nathalie BESOMBES-PETIT
Sonia BODROUX
Jean-Christophe BOUGUERET
Lucy BRILLANT
Anne BUTTARD
Frédéric COULON
Julia DEGENHARDT
Nathalie DROIN
Gaëtan DUCHAINE
Irène FOUCHEROT

Aurore GRANERO
Stéphane KOTOVTCHIKHINE
Julie LACLAUTRE
Florence MONNIER
Joséphine MOREAU
Patrice RAYMOND
Katharina SCHONE
Angélique THURILLET-BERSOLLE
Hélène TOURARD
Marie- Pauline VAUDIN
Charly VIARD

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le vendredi 8 novembre 2024

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

